Envoyé en préfecture le 06/05/2026
Reçu en préfecture le 06/05/2026
Publié le
ID : 022-212202782-20260429-2026_29_AVR_07-DE

VILLE DE
Saint-Brieuc

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 29 avril 2026 à 18 h 15

Nombre de membres

En exercice : 43

Présents : 40

Ayant donné procuration : 3

Absent : 0

Votants : 43

Date de convocation
23 avril 2026

Le 29 avril 2026 à 18 h 15, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en présentiel à l'hôtel de ville, en séance publique, sous la présidence de M. Victor BONNOT, Maire. La séance a été retransmise en direct sur le site internet de la Ville de Saint-Brieuc. Elle est disponible en différé sur ce même site.

Membres présents
Victor BONNOT, Marc PICQUETTE, Catherine LEMAITRE, Boris GUILLOU, Isabelle IMBERT, Raphaël LE MÉHAUTÉ, Lucile MOGLIA, Bernard CROGUENNEC, Jennifer LE DU, Adil BOUKLATA, Françoise AMOSSÉ-MEVEL, Jean-Charles MINIER, Marina ANDRÉ, Joëlle CONIN, René SAVIDAN, Laurent LUTSE, Marie-Chantal NACIRI, Annie MILIN, Marie-Hélène REIGNIER, Pascal CONNEN, Laurence COINTOT, Gwennaël TANO, Alain ATLAN, Jérôme GABOREL, Saïd BENDARRAZ, Charlotte GIANNOLI, Caroline DANIEL, Maxime DUMOULIN, Emma POEDRAS, Jules ROOS, Blandine CLAESSENS, Stéphane FAVRAIS, Stéphane L'HER, Hervé GUIHARD, Cigdem AKTAS, Aline LE BOËDEC, Nadia DRUILLENNEC, Thibaut LE HINGRAT, Henri ALLOY, Pierre-Yves THOMAS.

Absents excusés ayant donné pouvoir
Stéphanie BILLON pouvoir à Charlotte GIANNOLI
Jean-Christophe LE GOT pouvoir à Isabelle IMBERT
Didier LE BUHAN pouvoir à Hervé GUIHARD

Secrétaire de séance
Gwennaël TANO

Envoyé en préfecture le 06/05/2026
Reçu en préfecture le 06/05/2026
Publié le
ID : 022-212202782-20260429-2026_29_AVR_07-DE

VILLE DE Saint-Brieuc	**République Française** **Séance du 29 avril 2026** **Rapporteur : M. BONNOT**

Conseil municipal

Délibération

7 - Organismes extérieurs - Désignation des représentants

Exposé des motifs

Les organismes extérieurs sont des instances consultatives ou des personnes morales indépendantes, dans lesquels la Ville participe au processus consultatif ou décisionnel à travers ses représentants, en raison de la loi ou des parts qu'elle détient dans leur capital social.

L'article L. 2121-33 du code général des collectivités territoriales (CGCT) dispose que le Conseil municipal procède à la désignation de ses membres ou de ses délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans les cas et conditions prévus par les dispositions du code et des textes régissant ces organismes.

Ainsi, est-il proposé de procéder aux désignations des représentants de la Ville pour siéger au sein des organismes extérieurs listés en annexe.

La désignation a lieu au scrutin secret à la majorité absolue. Si, après deux tours, aucun candidat n'a obtenu la majorité, le troisième tour a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages le plus âgé est déclaré élu.

Toutefois, conformément à l'article L. 2121-21 du CGCT, le Conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de procéder au vote à main levée.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur ;

Ayant pris en compte l'amendement en séance visant à modifier l'annexe et à ne pas reconduire la désignation d'un représentant de la Ville au sein de l'Association des Villes marraines, le chasseur de mines, Cassiopée, parrainé par la Ville, ayant été retiré du service actif ;

Après en avoir délibéré ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'éducation ;

Vu le code de la santé publique ;

Vu le code de commerce ;

Vu la loi n° 2010-559 en date du 28 mai 2010 relative au développement des sociétés publiques locales ;

Envoyé en préfecture le 06/05/2026
Reçu en préfecture le 06/05/2026
Publié le
ID : 022-212202782-20260429-2026_29_AVR_07-DE

LE CONSEIL MUNICIPAL

DÉCIDE à l'unanimité de procéder à la désignation des représentants de la Ville au sein des organismes extérieurs par un vote à main levée.

Présents : 40	Pouvoir : 3	Total : 43	Exprimés : 43
Voix Pour : 43	Voix Contre : 0	Abstention : 0	

DÉSIGNE lesdits représentants conformément à la liste annexée à la présente délibération.

Présents : 40	Pouvoir : 3	Total : 43	Exprimés : 42
Voix Pour : 42	Voix Contre : 0	Abstention : 1	

Abstention : Henri ALLOY

Le Maire	La secrétaire de séance
M. Victor BONNOT	Mme Gwennaël TANO

MAIRIE de St-BRIEUC (Côtes d'Armor)